



Annulation de vente d'un terrain agricole

Par **popo35**, le 15/12/2015 à 14:42

voilà exactement plus de 3 mois que nous avons signé la vente d'un petit terrain agricole de 400 m². ce sont 2 frères qui ont acheté l'un a donné le chèque chez le notaire le jour de la signature du compromis et l'autre n'a toujours pas donné le chèque chez le notaire quel recours peut-on avoir ? Ce terrain appartient à une personne de 90 ans ! et attend donc l'argent. En plus son état de santé se dégrade
Merci de bien vouloir nous donner une réponse.

Par **bern29**, le 16/12/2015 à 08:53

Bjr,

si vous n'avez signé que le compromis, vous aurez le solde lors de la signature définitive.

Par **youris**, le 16/12/2015 à 10:00

bonjour,
vous ne signerez l'acte authentique de vente chez le notaire qu lorsque le notaire recevra la totalité du prix demandé.
salutations